



**Coopérons dès l'École**

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
**VENDÉE**



# Quelques documents utilisables en classe



## Les droits imprescriptibles de l'élève<sup>1</sup>



- Le droit de ne pas être constamment attentif.
- Le droit à son for intérieur.
- Le droit de n'apprendre que ce qui a du sens.
- Le droit de ne pas obéir six à huit heures par jour.
- Le droit de bouger.
- Le droit de ne pas tenir toutes ses promesses.
- Le droit de ne pas aimer l'école et de le dire.
- Le droit de choisir avec qui l'on veut travailler.
- Le droit de ne pas coopérer à son propre procès.
- Le droit d'exister comme personne.

1. Philippe Perrenoud : « Les droits imprescriptibles de l'apprenant, ou comment rendre le métier d'élève plus viable » in « Les sciences de l'éducation face aux interrogations du public », Genève, Cahiers de la section des sciences de l'éducation, numéro spécial, 1995, pp 123-135.

### DROITS ET DEVOIRS SPÉCIFIQUES

#### DE L'ÉLÈVE DANS UNE COOPÉRATIVE D'APPRENTISSAGE

(Droits et devoirs à moduler en fonction de l'âge de l'élève et de son niveau de scolarité)

##### A. PAR RAPPORT AUX VALEURS DE RÉFÉRENCE DE LA CLASSE COOPÉRATIVE : solidarité, entraide, autonomie et responsabilisation

- LE DROIT DE SE SENTIR EN SÉCURITÉ.
- LE DROIT DE DEMANDER RÉPARATION.
- LE DROIT D'AIDER SES CAMARADES ET LE DROIT DE LEUR DEMANDER DE L'AIDE.
- LE DROIT DE TRAVAILLER SEUL OU À PLUSIEURS AVEC LES PERSONNES DE SON CHOIX.
- LE DROIT DE SE DÉPLACER LIBREMENT.
- LE DROIT DE N'ASSURER QUE LES RESPONSABILITÉS DE SON CHOIX.
- ...



##### B. PAR RAPPORT AU DROIT D'EXPRESSION

- LE DROIT DE PARTICIPER AU CONSEIL AU TEMPS DE DÉBAT RÉGLÉ OU À L'HEURE DE VIE DE CLASSE ET DE PARTICIPER À L'ÉLABORATION DE SON ORDRE DU JOUR.
- LE DROIT DE DONNER SON OPINION ET DE LA DÉFENDRE.
- LE DROIT DE DONNER SON AVIS SUR TOUT SUJET QUI LE CONCERNE ET D'EXPRIMER SES SENTIMENTS, SES GOÛTS, SES ÉMOTIONS.
- LE DROIT DE CRITIQUER DES IDÉES.
- LE DROIT DE NE PAS ÊTRE D'ACCORD AVEC L'ADUITE ET LE DROIT DE LE LUI DIRE.
- LE DROIT DE SE PRÉSENTER AUX ÉLECTIONS PRÉVUES DANS LES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS (DÉLÉGUÉ ÉLÈVE, CAVL...).
- ...



##### C. PAR RAPPORT AU DROIT D'ASSOCIATION

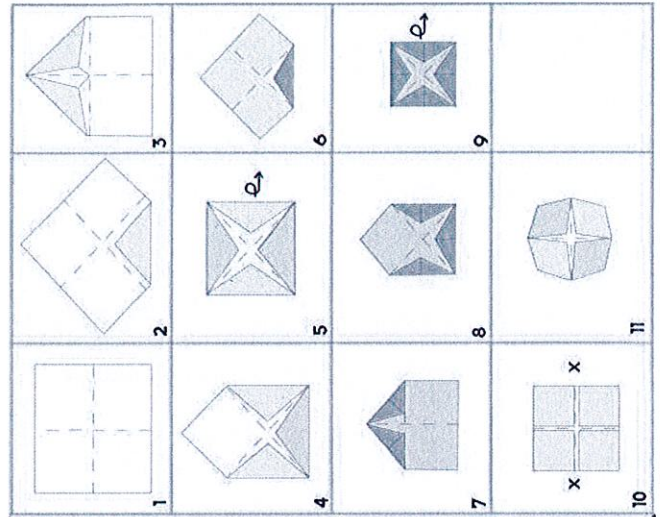
- LE DROIT D'EXERCER DES RESPONSABILITÉS DANS LES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES (COOPÉRATIVE, AS, FSE...) ET DE SE PRÉSENTER AUX ÉVENTUELLES ÉLECTIONS PRÉVUES (BUREAU DE LA COOPÉRATIVE, DE L'AS OU DU FSE...).
- ...
- LE DROIT D'ASSOCIER SES CAMARADES AUX DÉCISIONS ET LE DEVOIR DE RENDRE DES COMPTES SUR L'EXERCICE DE SES RESPONSABILITÉS.
- ...






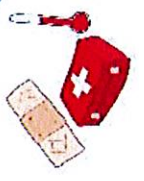




##### D. PAR RAPPORT AU DROIT D'INFORMATION

- LE DROIT DE RECHERCHER DES INFORMATIONS ET DE LES DIVULGUER.
- ...
- LE DEVOIR DE NE PAS DIVULGUER D'INFORMATIONS FAUSSES OU DIFFAMANTES.





<p><b>Tu as le droit d'être nourri-e !</b> Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, art.27</p>  	<p><b>Tu as le droit d'être protégé-e</b> Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, art.19</p>  <p><b>Tu as le droit d'exprimer ton opinion !</b> Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, art.13</p> 
<p><b>Tu as le droit d'être discriminé-e</b> Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, art.2</p> <p><b>Tu as le droit de vivre avec ta famille</b> Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, art.9</p> 	<p><b>Tu as le droit d'être soigné-e !</b> Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, art.24</p>  <p><b>Tu as le droit d'aller à l'école</b> Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, art.28</p>  <p><b>Tu as le droit aux loisirs et au repos</b> Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, art.31</p> 

# Les 10 principaux Droits de l'enfant

	1. Le droit d'être protégé contre toute forme de discrimination en raison de sa race, de sa religion, de son origine ou de son sexe
	2. Le droit d'avoir un nom et une nationalité
	3. Le droit à une alimentation suffisante et saine
	4. Le droit d'être soigné(e) et de bénéficier de soins et de traitement adaptés à l'âge
	5. Le droit à l'éducation
	6. Le droit d'être nourri, logé et de grandir dans de bonnes conditions
	7. Le droit de jouer, de rire, de rêver
	8. Le droit d'accéder à l'information, d'exprimer son avis et d'être entendu
	9. Le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation
	10. Le droit à une protection spéciale pour tous les enfants réfugiés et / ou handicapés

# QUELS SONT NOS DROITS?

Retrouvez les textes qui correspondent aux dessins.

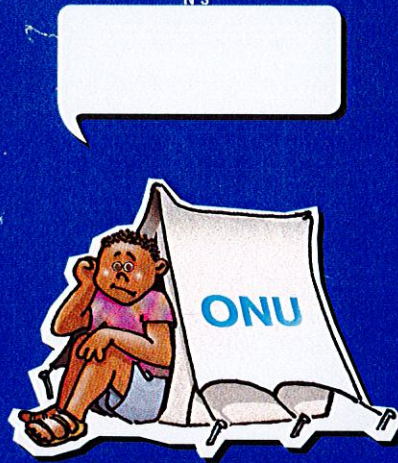
N°1



N°2



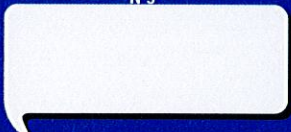
N°3



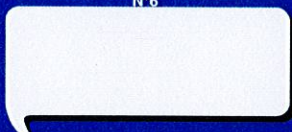
N°4



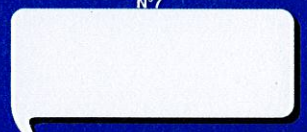
N°5



N°6



N°7



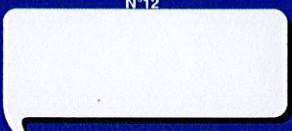
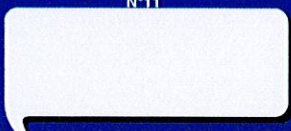
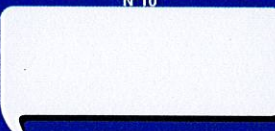
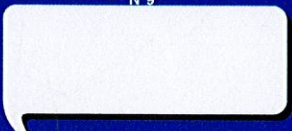
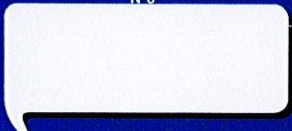
N°8

N°9

N°10

N°11

N°12



Comité français pour l'UNICEF  
3, rue Duguay-Trouin  
75282 PARIS CEDEX 06  
tél.: 01 44 39 77 77



Découpez tous les textes en suivant les pointillés.



Collez chaque texte dans la bulle du dessin qui lui correspond.

Avoir la liberté de pensée et de religion.

Avoir une alimentation suffisante et équilibrée.

Etre écoutés des adultes et pouvoir leur dire non.

Ne pas faire la guerre ni la subir.

Etre protégés de la violence et de l'exploitation des adultes.

Aller à l'école.

Avoir la liberté de pensée et de religion.

Etre protégés des maladies et soignés.

Avoir un nom, une nationalité.

Avoir une famille, être entourés et aimés.

Avoir un refuge, être secourus.

Les adultes doivent respecter et garantir nos droits.